

Bruxelles, le 6 octobre 1983  
Note BIOC(83)400 aux Bureaux Naitonaux  
cc. aux membres du Groupe du Porte-Parole

432

-----  
REUNION DE LA COMMISSION DU 5 OCTOBRE 1983  
-----

Relations Communauté-Japon  
-----

La Commission a adopté un rapport sur les relations entre la Communauté et le Japon, destiné à la session du Conseil des Ministres du 17 octobre. Il s'agit d'un rapport factuel. La Commission a l'intention d'avoir prochainement une discussion plus approfondie sur le dossier Japon en vue de tirer les conclusions qui s'imposent.

La Commission constate d'abord que la situation économique au Japon est largement plus favorable que celle de la Communauté, tant du point de vue de la croissance économique (3,5% au Japon, 0,5% dans la Communauté) que du chômage (2,6% au Japon, 11% dans la Communauté). L'excédent commercial total du Japon avec le monde, pendant l'année fiscale 1983, pourrait atteindre 36 milliards de dollars. Le surplus commercial avec la Communauté, pendant les huit premiers mois de 1983, a connu une croissance de 8%, due à une diminution des importations de l'ordre de 3% et une augmentation des exportations du même ordre.

La Commission constate que la modulation des exportations, promises par le Japon, a eu des résultats mitigés. Pour certains produits, comme les voitures, les véhicules commerciaux légers, les chariots de manutention et les montres à quartz, des accroissements sensibles allant de 20 à 74% ont été constatés pendant la période janvier-juin 1983 par rapport à la même période de 1982. Pour d'autres produits, tels que les magnétoscopes, les tubes et appareils TV, les motocyclettes, une stabilisation ou bien une réduction a eu lieu.

Quant à l'ouverture du marché japonais, la Commission constate que beaucoup reste à faire, compte tenu de la diminution des exportations communautaires, qui s'est produite malgré les différentes mesures prises par le gouvernement japonais.

Dans ce contexte, je peux vous confirmer que le Président Thorn vient d'écrire au Premier Ministre japonais, M. Yasuhiro Nakasone. Dans une lettre, remise hier par le Chef de la délégation de la Commission à Tokyo, M. Laurens Jan Brinkhorst, M. Thorn a demandé qu'en élaborant de nouvelles mesures d'ouverture du marché visant notamment les produits manufacturés, le Japon tienne suffisamment compte des souhaits communautaires (réduction ou élimination de droits de douane ou de restrictions non-tarifaires mais également libéralisation de l'accès aux services financiers et autres). Le Président Thorn demande en outre que le gouvernement japonais adopte des politiques et stratégies en vue de modifier les pratiques des milieux d'affaires japonais en faveur de l'importation de produits étrangers.

Je vous rappelle également l'interview que le President a donne le 1er octobre au journal japonais Nihon Keizai Shimbun (dont le texte vous a ete envoye et qui a ete mis a la disposition de la presse a Bruxelles) et dans laquelle il demande de nouvelles mesures japonaises substantielles, non seulement concernant des positions tarifaires specifiques, mais d'un caractere massif et radical, propre a renverser la tendance.

De son cote, M. Haferkamp vient d'ecrire au Ministre japonais du Commerce International et de l'Industrie, M. Sosuke Uno, pour exprimer sa profonde deceptionsur la decision de Japan Airlines d'acheter des avions Boeing au lieu de l'Airbus. C'est en effet regrettable, a-t'il ecrit, que dans un secteur ou la technologie europeenne est exceptionnelle, nous avons manque une occasion majeure de reduire notre desequilibre commercial.

#### Acier : volet externe du programme anti-crise

---

La Commission a dresse le bilan - bilan positif - du "volet externe programme anti crise" qui a permis d'assurer a la fois :

- une defense satisfaisante du marche communautaire et,
- une acces des pays tiers au marche communautaire, conforme a leurs courants d'exportations traditionnels mais, tenant compte bien entendu, de l'evolution du marche communautaire.

Ce bilan du regime des importations dans la Communaute depuis 78, revet une importance particuliere au moment ou la Commission propose de reconduire en 84 le regime entre en vigueur en 78. Voir P-94.

#### Agriculture

---

##### 1. Montants compensatoires monetaires

---

La Commission propose une serie de modifications au regime des MCM, qui s'inscrivent dans une double perspective :

- introduire les dispositions permettant la mise en oeuvre du demantelement progressif des MCM qui constituent l'un des axes de ses propositions d'adaptation de la PAC.

Il s'agit donc de l'un des elements de mise en oeuvre du rapport de juillet (COM (83) 500 final).

- modifier les regles de calcul des MCM pour en limiter au maximum les effets negatifs, conformement aux engagements pris par la Commission en decembre 82 et lors de la fixation des prix pour la campagne 83/84.

Voir note P - 92.

## 2. Mise en oeuvre du rapport de la Commission sur la politique agricole commune : secteur laitier

---

La Commission vient d'approuver quatre propositions concernant :

- . l'élimination progressive de l'aide à la consommation directe du beurre,
- . l'extension à d'autres denrées alimentaires de l'aide à l'utilisation de beurre dans la pâtisserie et dans les glaces alimentaires,
- . l'introduction d'une aide spéciale pour le lait concentré destiné à l'alimentation des animaux,
- . l'augmentation de la teneur en matière grasse du lait de consommation.

Ces propositions forment avec les premières propositions relatives au prélèvement supplémentaire sur les quantités excédant une quantité annuelle de référence, au prélèvement spécial sur le lait provenant d'exploitations intensives et à la suspension des achats à l'intervention de lait écrémé en poudre, le premier paquet de mesures détaillées destiné à mettre en oeuvre le rapport de la Commission sur la politique agricole commune. Elles répondent au besoin urgent de réduire l'écart important qui existe dans ce secteur entre l'offre et la demande. ( Voir memo 101/83 ).

## 3. Propositions de la Commission pour l'importation de beurre de Nouvelle-Zélande

---

La Commission a proposé au Conseil d'autoriser l'importation de beurre de Nouvelle-Zélande au Royaume-Uni à des conditions spéciales pour une nouvelle période de cinq ans.

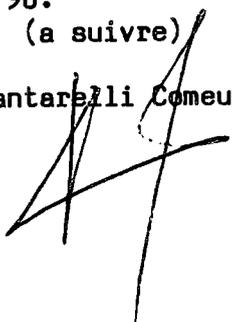
Compte tenu du niveau record des stocks de beurre dans la Communauté et des propositions déjà présentées en faveur d'une réforme profonde du régime laitier de la Communauté, la Commission considère qu'il faudrait ramener le volume des importations à 83.000 tonnes en 1984 contre 87.000 tonnes en 1983 au titre de l'arrangement actuel.

La Commission propose que le nouvel arrangement soit maintenu dans l'esprit de la dégressivité antérieure avec une réduction de 2000 tonnes du volume des importations chaque année. Le prélèvement spécial à l'importation devrait continuer à être fixé à 25 % du prix d'intervention pour le beurre.

Voir P - 90.

Amitiés (à suivre)

Manuel Santarelli Comeur 14h30



Bruxelles le 6 octobre 1983

Note BIO COM(83) 400 suite 1 et fin  
cc aux Membres du Groupe

---

Beurre de Noel

---

1. Vous savez que la Commission a étudié au cours de ses dernières réunions, la résolution du Parlement européen (session de septembre), l'invitant à mettre en œuvre un "programme beurre de Noël" de l'ordre de 300.000 tonnes.

La Commission a mis au point hier la position qu'elle prendra devant le Parlement, au cours de sa session du 10 au 15 octobre prochain; elle réserve bien entendu au Parlement européen l'exposé des raisons pour lesquelles elle ne donne pas suite à l'invitation contenue dans la résolution du Parlement.

Tout en partageant la préoccupation du Parlement européen au sujet du déséquilibre du marché laitier, la Commission maintient l'ensemble des propositions contenues dans son rapport de juillet et des mesures de mises en œuvre proposées depuis lors, qui seules permettent à ses yeux de résoudre de façon durable les graves difficultés du secteur laitier, tandis que l'aide à la consommation ne constitue des solutions ni économiques, ni durables.

2. La Commission considère que la situation des stocks de beurre (860.000 tonnes, dont 600.000 publics et 260.000 privés) et de poudre de lait (1 million de tonnes) est extrêmement grave. Cette situation s'est détériorée par rapport au mois de juillet dernier, au moment où la Commission présentait son rapport sur la politique agricole commune en vue du Conseil européen d'Athènes.

Il faut souligner en outre que les perspectives pour 1984 restent extrêmement préoccupantes, même si les solutions durables d'assainissement du marché laitier qu'elle a proposées en juillet dernier sont approuvées et mises en œuvre, car les effets des mesures proposées ne se traduiront pas immédiatement.

3. La Commission estime par conséquent, comme le Parlement européen, qu'il est à la fois indispensable et urgent de réaliser un équilibre satisfaisant du marché laitier comportant une réduction des stocks à un niveau convenable, mais elle considère pour sa part, que cet objectif ne peut être atteint que par l'adoption de mesures telles que celles qu'elle a proposées dans son rapport de juillet (COM (83) 500 du 28.7.83).

Amitiés

Manuel Santarelli Cœur 16 h.

